

Spécial n° 10 de juin 2019

n° 2019 06 10

juin 2019

# Recueil

# ***l'O***

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET L EMPLOI DE NORMANDIE**

*Service mutations économiques*

Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale des Entreprises  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi de Normandie  
Unité Départementale de l'Orne

## ARRETÉ FIXANT LA COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NÉGOCIATION DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

La Responsable de l'Unité Départementale de l'Orne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie,

Vu le code du travail notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 nommant Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail, sur l'emploi de responsable de l'unité départementale de l'Orne à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de Normandie en date du 09 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L. 2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations effectuées d'une part, par ces mêmes organisations syndicales de salariés et d'autre part, par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel,

ARRETE:

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne est composé des membres suivants :

► **au titre du MEDEF :**

Titulaire : Monsieur Eric BORNEY

Suppléante : Madame Isabel ROUSSEAU

► **au titre de la CPME :**

Titulaire : Monsieur Jean-Philippe NORMAND

Suppléante : Madame Léa DELL'ACQUA

► **au titre de l'U2P :**

Titulaire : Monsieur Michel LE PERSON

Suppléant : Monsieur Thierry LAPERCHE

► **au titre de la FNSEA :**

Titulaire : Monsieur Pierre ABRAHAMSE

► **au titre de l'UDES :**

Titulaire : Madame Anne-Valérie DOMMANGET

Suppléant : Madame Marie-Odile DOFFENIES

- ▶ **au titre de la CFDT :**  
Titulaire : Monsieur Benoit HELOUIN  
Suppléant : Monsieur Thierry COIGNARD
  
- ▶ **au titre de la CGT :**  
Titulaire : Madame Isabelle LEDOUX  
Suppléant : Monsieur Philippe BROSSARD
  
- ▶ **au titre de FO :**  
Titulaire : Madame Liza-France PAROISSE  
Suppléante : Madame Claudine RIPEAUX
  
- ▶ **au titre de la CFTC :**  
Titulaire : Monsieur Yannick MAUDUIT  
Suppléant : Monsieur Régis BELLENCONTRE
  
- ▶ **au titre de la CFE-CGC :**  
Titulaire : Monsieur Christophe DELESTRÉE  
Suppléant : Monsieur Philippe ERNOULT
  
- ▶ **au titre de l'UNSA :**  
Titulaire : Monsieur Stéphane TURMEL  
Suppléant : Monsieur Patrice GANDAIS
  
- ▶ **au titre de la FESAC :**  
Titulaire : Monsieur Régis PICOT

**ARTICLE 2 :** La responsable de l'unité départementale ou son suppléant, désignée par le directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi, siège en tant que représentante de l'autorité administrative compétente au sein de l'observatoire.

**ARTICLE 3 :** La présente liste est publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Orne ainsi que sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : [www.normandie.directe.gouv.fr](http://www.normandie.directe.gouv.fr) . La responsable de l'unité départementale de l'Orne de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne en date du 05 avril 2019 est abrogé.

Alençon, le 20 juin 2019

La Responsable de l'Unité Départementale de l'Orne

Dalila BENAKCHA

Voie de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif compétent.

L'arrêté contesté doit être joint au recours.